

# - TERRE D'Émeraude COMMUNALE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉLIBÉRATION N° 2023-019

SÉANCE DU 29 MARS 2023

### Nombre de membres :

En exercice : 25

Présents : 15

Pouvoirs : 3

Date de convocation : 23/03/2023

Date d'affichage : 03/04/2023

Votants :	<b>18</b>	Pour :	<b>18</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
-----------	-----------	--------	-----------	----------	----------	---------------	----------

L'an deux mille vingt-trois, **le vingt-neuf mars**, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CIAS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de La Tour du Meix, sous la présidence de **Monsieur MOREL Denis, Vice -Président**.

Délégués présents : BORGES Marielle, BRANCHY Isabelle, BRIDE Marcel, CLOSCAVET Marie-Claire, ETCHEGARAY Josiane, GRAS Françoise, LUSSIANA Eddy, MOREL Alain, MOREL Denis, PANISSET Maryline, PANSERI Marianne, PARIS Robert, PUGET Ginette, RENAUX Marie-Louise, ROTA Josiane.

Excusés : BERREZ Evelyne, BLEUZE Michel, BROCHOIRE Myrtille, GAUTHIER-PACOUD Sandrine, JACQUES Jean-Claude, PARRENIN Martial.

Excusés ayant donné pouvoir : CAPELLI Célestin à Josiane ROTA, PROST Philippe à Josiane ETCHEGARAY, RUDE Bernard à LUSSIANA Eddy.

Ne prend pas part au vote : SARRAN Jean-Louis.

Secrétaire de séance : PARIS Robert.

### Objet : Subvention Sourires et Souvenirs

Rapporteur : MOREL Denis, Vice-Président

### **Le RAPPORTEUR,**

### **EXPOSE**

L'Association Sourires et Souvenirs par courrier du 20 mars 2023 a sollicité le CIAS pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 1 500 €.

Cette association participe au financement de différents projets et activités de la Halte Répît (acquisition de matériel, intervention de musiciens, d'un psychomotricien ...)

Compte tenu des actions proposées par cette association en appui de la Halte Répît « La rencontre d'Aloïs », il paraît opportun d'accéder à la demande de l'association.

Pour rappel en 2022 une subvention de 1 500 € avait été attribuée

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**D'ACCORDER** une subvention d'un montant de 1 500 € à l'association Sourires et Souvenirs située 6 rue de la tournerie Chatagna 39270 CHAVERIA.

**D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,  
Le Vice-Président

  
Denis MOREL

